

**Nombre de membres
en exercice : 12**

présents : 9

votants : 9

L'an deux mille quatorze,
le deux décembre à dix-sept heures trente,
le Comité Syndical, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire,
au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Jean-Marie HAYE, Président.
Date de convocation : 18 novembre 2014.

OBJET :

Tarifs 2015

PRESENTS : MM. Pierre BERNARD, Philippe BOINIER, Philippe CACLIN, Philippe DON, François DURGAND, François GOMES, Jean-Marie HAYE, Hubert Juin et Christian LEMELE.

EXCUSES : MM. Christian MAIREAU et Christian MONNERON

Compte-tenu des résultats provisoires des différents services, pour prévoir diverses augmentations dans les charges de fonctionnement (coût du carburant, réparation, charge de personnel...), le Président propose une augmentation des tarifs d'environ 2% pour 2015, pour les services concernés par le transport à savoir:

- **Mise à disposition des caissons de déchèteries :**

- o 28 ou 30 m3 : 495.00 € par an
- o 16 m3 : 430.00 € par an

- **Transport des caissons de déchèteries :**

Végétaux Plaine de Courance

Destination le TMB :
Déchetteries (Prahecq et Beauvoir) vers Modéron 76.40
Déchetteries vers Vallon d'Arty 95.50

Encombrants Plaine de Courance

1 caisson, sans chargement 105.60

Encombrants Lezay

1 caisson, sans chargement 98.00

Encombrants Val de Boutonne

1 caisson, sans chargement 82.70

Accusé de réception en préfecture
079-257901025-20141202-02122014-6-DE
Date de télétransmission : 12/12/2014
Date de réception préfecture : 12/12/2014

Bois Plaine de Courance-Niort Vallon d'Arty

1 caisson, sans chargement 95.50

Transports ponctuels et végétaux Val de Boutonne

Tarif horaire 76.40

Concernant le service de balayage, le Président propose une augmentation de 2 % pour 2015, à savoir :

- **Balayeuse :**
 - o 64.50 € de l'heure pour les communes du SICTOM
 - o 67.90 € de l'heure pour les communes hors secteur ayant appartenu au SICTOM.

Le Comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le:

Publié ou Notifié

le:

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
au registre sont les signatures
Copie certifiée conforme

A Prahecq, le 3 décembre 2014
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
079-257901025-20141202-02122014-6-DE
Date de télétransmission : 12/12/2014
Date de réception préfecture : 12/12/2014